



APPART MIDI 33 – CONDITIONS DE LOCATION



1. CONFIRMER VOTRE APARTEMENT ;

Un acompte de de la totalité de votre première périodicité de location vous sera exigé pour confirmer votre appartement. Sans acompte la réservation de votre appartement ne pourra pas se confirmer.



2. ANNULATION ;

Les frais d'annulation suivantes seront en vigueur ;

- I. Tout paiement relatif à la location de votre séjour est non-remboursable à 100% de votre première périodicité, si vous annulez dans les sept (7) jours de votre date d'arrivée.
- II. Toutes annulations dans les quatorze (14) jours de votre date d'arrivée ; 50% de votre première périodicité de location vous sera facturé.
- III. Toutes annulations dans les trente (30) jours de votre date d'arrivée ; 25% de votre première périodicité de location vous sera facturé.



3. ENREGISTREMENT ;

Les noms, prénoms et les numéros des pièces d'identification pour l'ensemble des personnes logées seront requis au moment de l'enregistrement.

- I. **Ressortissant EU** – copie d'une carte d'identité EU.
- II. **Ressortissant NON-EU** – copie de passeport valide pour la durée du séjour.

Location + de 90 jours :

- a. Contrat de travail
- b. Certificat d'acceptation à l'Université/École (si applicable)
- c. Les dernières fiches de paie / Relevé bancaire

A défaut du respect de ces modalités, la réservation ne sera pas garantie et l'accès à l'appartement pourra vous être refusé par Appart Midi 33.



4. PAIEMENT

- I. Nous acceptons la majorité des cartes de crédit
- II. Par virement bancaire – Banque Triodos / BE54 5230 8080 3297 / TRIOBEBB
- III. Sachez que toute périodicité suivante relative à la location de votre appartement devra se payer au plus tard le 2^e de chaque mois. A défaut du respect de ce paiement, l'accès à l'appartement pourra vous être bloqué par Appart Midi 33.



CONDITION DE LOCATION – 2019 - Appart Midi 33

33 Boulevard du Midi, 1000 Bruxelles T 0032 (0)2 511 2838 M appart@midi33.be / TVA BE 863 527 751



5. GARANTIE & CHARGES

A part le paiement de votre première périodicité au moment du check-in trois (3) charges vous seront facturées ;

5a. GARANTIE

En fonction de la durée du séjour et le mode de paiement un garantie locatives vous sera exigée ;

	Paiement par carte de crédit ou virement bancaire	Paiement en espèce
Location de 30 jours	450€	600 €
Location de 30 jours et plus	1 mois	1 mois

La garantie vous sera remboursée par Appart Midi 33 au moment du check-out à la suite d'un état des lieux. Sachez que la garantie pourra être utilisée par Appart Midi 33 en cas de non-règlement par l'occupant des sommes dues à Appart Midi 33, au titre de la prestation d'hébergement ;

- I. Paiements des prestations annexes consommées sur place (petit déjeuner, service de ménage, parking, etc.)
- II. Des éventuels dégâts occasionnés dans les appartements à hauteur d'un devis de remise en état à la suite de la constatation de détériorations de l'appartement occupé par le client ou les parties communes.
- III. En cas de vol dans Appart Midi 33.

5b. PACK DE LINGES ;

- I. **Appartements 1 & 2 chambres ; 28 € + TVA** pour un « pack de linges ; Chambre ; taie d'oreiller, drap de lit, couette + housse / Lingés de bains ; essui de bain, essui mains et tapis de bains.
- II. **Appartements 3 chambres ; 36 € + TVA** pour un « pack de linges » ; Chambre ; taie d'oreiller, drap de lit, couette + housse / Lingés de bains ; essui de bain, essui mains et tapis de bains).

Appart Midi 33 vous fera automatiquement le service de ménage toutes les (2) deux semaines y compris le changement de votre pack de linges, en fonction de la durée de votre séjour un pack de linges vous sera facturé.

5c. NETTOYAGE FINAL ;

Vous seriez facturé **36 € + TVA** pour les frais de nettoyage final, c'est-à-dire le nettoyage qui sera effectué après la libération des lieux.



6. LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE - LE CHECK-IN

Une fois les paiements traités, vous pourriez récupérer votre clés électronique (une carte par accompagnant). Sachez que votre clé électronique sera programmée pour une périodicité de 30 votre séjour et sera automatiquement déprogrammer à 14h le jour de votre départ.



7. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS

- I. Il est strictement interdit de loger des personnes non enregistrées. Toutes les personnes logées doivent impérativement s'enregistrer au Comptoir d'Accueil. À défaut de respect de l'enregistrement Appart Midi 33, vous avez le droit de vous faire expulser de votre appartement.
- II. Pour des raisons de sécurité et de respect de nos Résidents, tous les visiteurs doivent impérativement s'inscrire au Comptoir d'Accueil, un document d'identité sera exigé au moment de l'inscription. Les horaires pour les visiteurs sont de 09h à 22h.
- III. En situation d'opérativité journalière, Appart Midi 33 a le droit, avec votre consentement, de visiter votre appartement.
- IV. Au cas contraire et en présence d'un témoin, un représentant officiel d'Appart Midi 33 a le droit de rentrer dans votre appartement pour donner suite à ; une ou plusieurs plaintes de voisinage / des activités suspectes / des entrées et sorties anormales ou tout autre comportement inhabituel.
- V. L'immeuble appartenant à Appart Midi 33 et le Flat Hotel Midi 33 est non-fumeur, nous vous prions de le respecter.
- VI. Les animaux domestiques ne sont pas admis.



8. ASSURANCE

Le bâtiment est assuré par Appart Midi 33 contre l'incendie et les risques associés, les dégâts électriques et les dégâts des eaux ; la responsabilité du locataire envers le propriétaire et les tiers est couverte pour ces faits. Les effets personnels du locataire ne sont toutefois pas couverts par la police d'assurance d'Appart Midi 33. Pour assurer vos biens personnels contre tout dommage, nous vous conseillons de prendre une assurance séparée.



9. CHECK-OUT

Lors de votre départ, vous devrez obligatoirement remettre les clés au Comptoir d'Accueil avant 11 :00 le jour de votre départ, sachez que vos clés électroniques sont programmées jusqu'à ce jour.



10. PROLONGATION

Toute prolongation sera octroyée selon disponibilité, Appart Midi 33 vous suggère de vous y prendre à l'avance dans la possibilité que votre catégorie d'appartement ne sera plus disponible pour la durée de votre prolongation. Dans ces cas, le contrat de bail de votre première location devra se clôturer.

